add value
ASSURANCES DIGITALES

WEBINAIRE · NOVEMBRE 2026

EN PARTENARIAT AVEC LE SFCD

sfcd

Protéger votre activité et votre cabinet

Les assurances essentielles pour exercer sereinement votre activité de chirurgien-dentiste.

QUI SOMMES-NOUS

Add Value, pionnier de la digitalisation de l'assurance pro depuis 2013

8 M€
de chiffre d'affaires

+12 000
assurés

50
collaborateurs

34
assureurs partenaires

+11 000
polices gérées

30 %
croissance annuelle moy.

Protéger son activité : trois niveaux de risques



La responsabilité civile Médicale

Une faute, une erreur, un dommage causé à un patient ou une réclamation mettant en cause la responsabilité du praticien.



Le risque d'exploitation

Un incendie, un dégât des eaux, un vol ou une panne d'équipement entraînant une interruption de l'activité.



Le risque numérique et juridique

Une cyberattaque, une fuite de données médicales ou une mise en cause de la responsabilité des dirigeants.

À retenir un cabinet repose sur des locaux, des équipements, des données sensibles, des collaborateurs et une organisation économique.

Exercer en libéral implique une obligation d’assurance

Le cadre réglementaire

- L’article L.1142-2 du Code de la santé publique impose aux professionnels de santé libéraux de s’assurer pour leur responsabilité civile ou administrative.
- Obligation valable pour tous les actes réalisés dans le cadre de l’activité professionnelle.
- Objectif : garantir l’indemnisation des dommages corporels causés aux patients.

Qui doit être assuré ?

- Libérale et structure (clinique & hôpitaux) : doivent disposer de leur propre couverture.
- Salariée : couverture normalement assurée par l’employeur.
- Remplaçants et collaborateurs : vérifier la situation contractuelle et la couverture effective.

Point important une assurance souscrite au nom du cabinet ou de la société ne couvre pas automatiquement tous les praticiens et tous les actes : vérifier personnes désignées, activités déclarées et conditions du contrat.

Référence : article L.1142-2 du Code de la santé publique.

Des montants minimums imposés par la réglementation

PAR SINISTRE

8 M€

Minimum réglementaire

PAR ANNÉE D'ASSURANCE

15 M€

Minimum réglementaire

- Plafond minimal de 8 M€ par sinistre et de 15 M€ par année d'assurance, fixés par l'article R.1142-4 du Code de la santé publique.
- Ils s'appliquent à la RC médicale des professionnels de santé concernés.

À retenir ce n'est pas un montant d'indemnisation automatique, mais le niveau minimal de garantie que doit prévoir le contrat.

Référence : article R.1142-4 du Code de la santé publique.

Protéger le praticien face aux réclamations des patients

1 · Les dommages corporels

- Lésion nerveuse ou paresthésie après un acte chirurgical
- Complication après extraction
- Dommage lié à un traitement endodontique
- Complication prothétique ou implantaire
- Erreur de diagnostic ou de traitement

2 · Les conséquences financières

Lorsque la responsabilité est établie, l'assureur prend en charge, dans les limites du contrat :

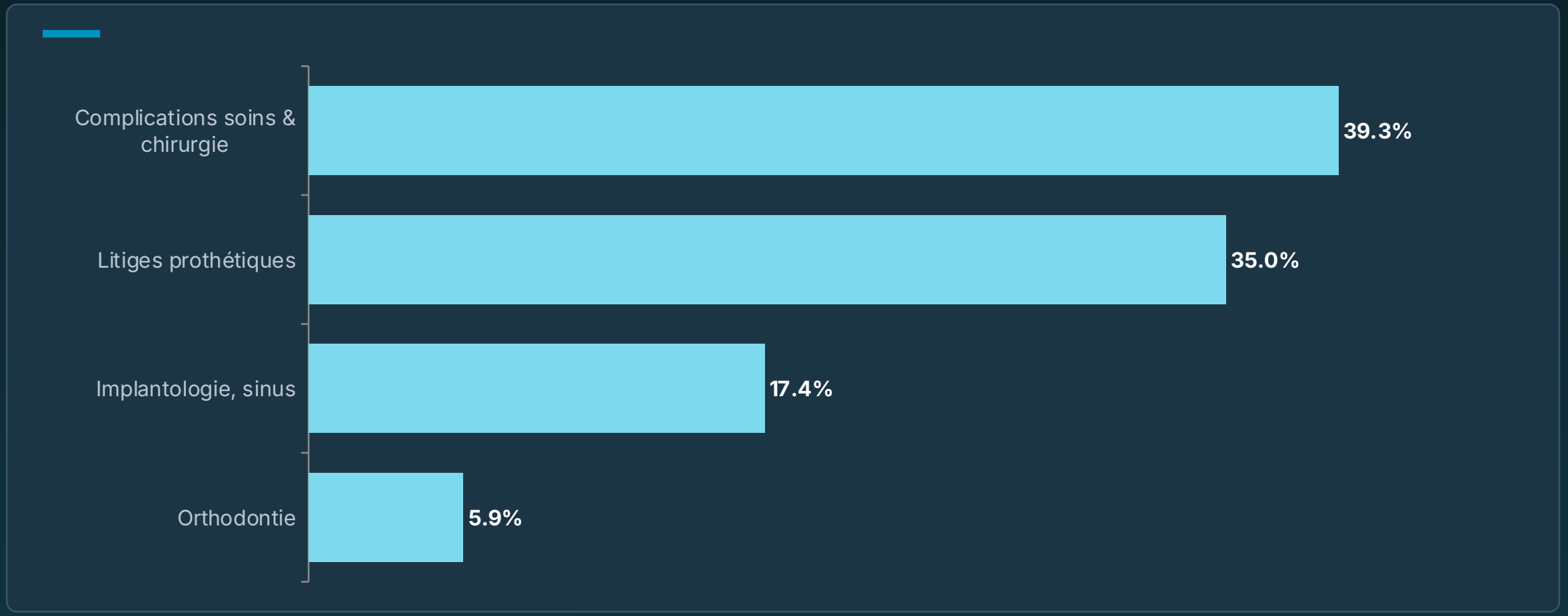
- Les indemnités dues à la victime
- Les préjudices corporels et leurs conséquences
- Les frais de défense et de procédure

3 · La défense du praticien

- Gestion de la réclamation amiable
- Organisation de l'expertise médicale
- Défense devant les juridictions compétentes
- Frais de défense selon les garanties souscrites

Vigilance distinguer RC médicale et protection juridique : la défense pénale, ordinale ou disciplinaire doit être vérifiée dans les garanties et extensions.

Quels sont les actes les plus fréquemment à l'origine des réclamations ?



La chirurgie dentaire reste particulièrement exposée

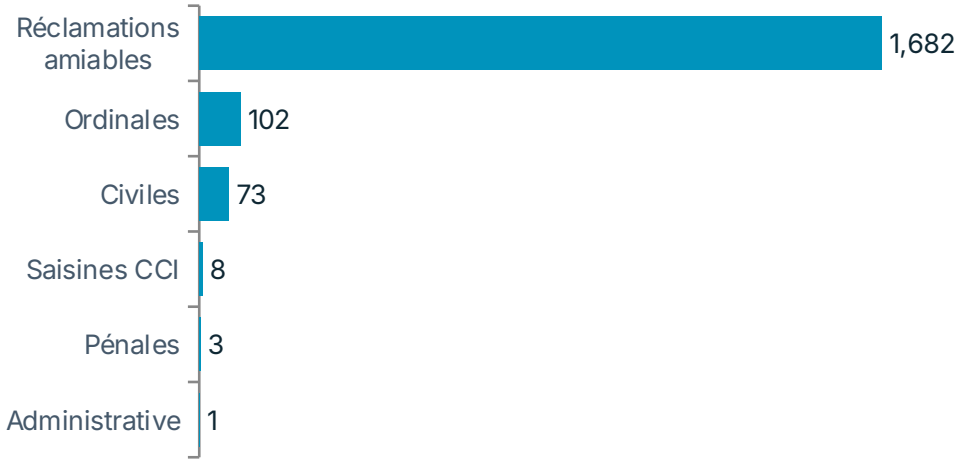
1 869
nouvelles déclarations

≈ 30 992
contrats concernés

≈ 6 %
taux de sinistralité

12 ans
taux le plus faible (hors Covid)

Procédures à l'ouverture des dossiers



Message la grande majorité des mises en cause débute par une réclamation amiable : déclarez vite à votre assureur, sans reconnaître de responsabilité ni proposer d'indemnisation seule.

Actualisation 2025 2 096 déclarations pour 31 767 contrats, soit 6,6 % : le risque reste présent (MACSF, sept. 2026).

PARTIE 2 · TRAÇABILITÉ

Une bonne prise en charge ne suffit pas, il faut pouvoir la démontrer

1 · L'information préalable

- Expliquer les soins, risques et complications
- Présenter les alternatives thérapeutiques
- Tracer information et consentement

2 · La traçabilité des actes

- Compte rendu des actes réalisés
- Examens et radiographies
- Diagnostic, indications, éléments cliniques

3 · Le suivi post-opératoire

- Consignes transmises au patient
- Rendez-vous de contrôle
- Suivi des complications et des échanges

4 · La communication

- Répondre aux interrogations
- Expliquer les éventuelles complications
- Conserver une trace des échanges importants

Message central en cas de réclamation, le dossier patient est déterminant. Des réclamations peuvent aboutir à une indemnisation sans faute technique apparente lorsque l'indication, l'information ou le suivi ne sont pas démontrables.

Êtes-vous réellement couverte pour l'ensemble de votre exercice ?

1

Activités déclarées

Omnipratique, chirurgie orale, implantologie, orthodontie, parodontologie, actes spécifiques

2

Actes techniques

Actes implantaires guidée par ordinateurs, Extraction-implantation immédiate, pièzo-chirurgie, lasers et activités spécifiques

3

Plafonds de garantie

Adéquation avec les exigences réglementaires

4

Remplacements

Conditions applicables aux remplaçantes et collaborateurs

5

Couverture dans le temps

Prise d'effet, cessation d'activité, garanties subséquentes

6

Défense juridique

Procédures civiles, pénales, ordinales et disciplinaires

Insister une praticienne qui débute l'implantologie ou une nouvelle activité doit en informer son assureur et vérifier son contrat avant de réaliser les actes.

Votre cabinet représente un investissement important

1. Les locaux professionnels
2. Les équipements médicaux et dentaires
3. Le matériel informatique
4. Le mobilier et les aménagements
5. Les stocks et consommables
6. Les installations techniques

Un cabinet très dépendant de son matériel

Fauteuils, unités de soins, radiologie, panoramiques, scanners 3D, autoclaves, compresseurs, aspiration, informatique.

Message central la multirisque professionnelle protège le patrimoine professionnel contre les événements qui endommagent ou détruisent l'outil de travail.

Quels sont les risques couverts par une multirisque professionnelle ?

Garantie	Exemple dans un cabinet dentaire
Incendie / explosion	Départ de feu dans le local technique ou électrique
Dégâts des eaux	Fuite d'une canalisation ou infiltration
Vol	Vol de matériel médical ou informatique
Vandalisme	Dégradation des locaux ou équipements
Bris de glace	Vitrine, fenêtres et éléments vitrés garantis
Dommages électriques	Surtension endommageant un fauteuil ou un appareil de radiologie
Bris de machines	Panne accidentelle ou dommage matériel sur un équipement garanti

Bris de machines à examiner de près : une panne mécanique ou électrique n'est pas forcément couverte par les dommages électriques classiques. Les garanties dépendent des conditions, exclusions, franchises et options.

Vos équipements doivent être assurés à leur juste valeur

Principaux équipements

- Fauteuils et unités de soins
- Panoramique dentaire
- Cone Beam / CBCT
- Scanner intra-oral
- Autoclaves et stérilisation
- Compresseurs et aspiration
- Équipements informatiques et logiciels

1 · La valeur déclarée

Capitaux = valeur réelle de remplacement, selon la base du contrat.

2 · Matériel financé ou en leasing

Vérifier sa prise en compte et le respect des obligations contractuelles.

3 · Matériel récent

Toute acquisition importante impose de revoir les capitaux assurés.

4 · Conditions d'indemnisation

Valeur à neuf, vétusté, plafonds spécifiques et franchises clairement identifiés.

Êtes-vous correctement assurée au regard de votre bail ?

Le bail peut imposer au locataire

Risques locatifs, incendie et dégâts des eaux · Aménagements et embellissements · Recours des voisins et des tiers

Vous êtes locataire

- Respecter les obligations d'assurance du bail
- Vérifier les assurances éventuellement souscrites par le propriétaire

Vous êtes propriétaire des murs

- Assurer le bâtiment et ses équipements immobiliers
- Vérifier la RC propriétaire
- Prévoir des garanties adaptées aux risques immobiliers

Message central une attestation ne suffit pas : le contrat doit être cohérent avec les obligations réelles du bail.

Un sinistre matériel peut coûter bien plus cher que les dégâts

Le scénario

- Dégât des eaux important : cabinet inutilisable plusieurs mois
- Consultations et rendez-vous interrompus
- Perte de chiffre d'affaires
- Charges fixes maintenues : salaires, loyers, remboursements

La garantie

- Compense, selon le contrat, la perte de marge brute après un sinistre garanti
- Prend en charge certains frais supplémentaires pour limiter l'interruption

Les paramètres clés

- Marge brute assurée
- Durée d'indemnisation
- Délai de franchise
- Frais supplémentaires d'exploitation
- Extensions (bris de machines, impossibilité d'accès...)

Exemple cabinet à 500 000 € de CA annuel, sinistre garanti de 3 mois : les charges courent, les recettes chutent. L'assurance des biens répare les locaux et les équipements, pas la trésorerie.

Message central protéger son matériel ne suffit pas : il faut protéger la capacité à générer des revenus.

Les 5 questions à se poser pour vérifier son contrat

1. Les capitaux assurés correspondent-ils à la valeur réelle des locaux, équipements et aménagements ?
2. Les équipements spécifiques au cabinet dentaire sont-ils correctement couverts ?
3. Les garanties bris de machines et dommages électriques sont-elles adaptées ?
4. Les obligations du bail commercial sont-elles respectées ?
5. La perte d'exploitation permet-elle de maintenir l'équilibre financier en cas de fermeture prolongée ?

Conclusion une multirisque se construit à partir de la réalité du cabinet ; une assurance standard peut laisser des lacunes importantes.

Vos données et vos outils informatiques sont aussi des actifs à protéger

Pourquoi le cabinet est exposé

- Données médicales et personnelles sensibles
- Logiciels métiers et dossiers patients informatisés
- Prise de rendez-vous en ligne
- Facturation et télétransmission
- Nombreux équipements connectés au réseau

Ransomware

Blocage du logiciel métier et des dossiers

Vol de données

Fuite de dossiers médicaux

Hameçonnage

Fraude par email, usurpation d'identité

Interruption informatique

Plus d'accès aux dossiers ni au planning

Conséquences interruption d'activité, restauration informatique, expertise, assistance juridique, gestion de crise et conséquences réglementaires.

Anticiper, gérer et limiter les conséquences d'une cyberattaque

1 · Assistance et gestion de crise

- Assistance informatique 24 h/24 et 7 j/7 selon contrat
- Experts, analyse et sécurisation
- Assistance juridique et réglementaire
- Gestion de la violation de données

2 · Pertes financières

- Reconstitution des données
- Frais supplémentaires pour maintenir l'activité
- Perte d'exploitation après interruption garantie
- Communication et gestion de crise

3 · Responsabilité civile

- Réclamations de tiers après violation de données
- Divulgation ou perte de données
- Frais de défense et indemnisation dans les limites des garanties

Attention sanctions administratives, rançons et frais de notification dépendent du cadre légal et du contrat : jamais systématiques.

Message central une cyberattaque peut empêcher le cabinet de fonctionner et engager sa responsabilité.

Diriger un cabinet, c’est aussi engager sa responsabilité personnelle

À qui s’adresse-t-elle ?

- Tous dirigeants de droit ou de fait
- Toutes structures juridiques

Situations à risque

- Non-respect d’obligations légales
- Erreur de gestion, défaut de contrôle
- Manquement social ou fiscal
- Décision causant un préjudice à la société, un associé ou un tiers

Le principe

Protège le patrimoine personnel de la dirigeante mise en cause pour une faute commise dans ses fonctions, sous réserve des conditions du contrat.

Point important elle ne remplace pas la RCP médicale : elle couvre le risque lié à la fonction de direction et à la gestion de la société.

SYNTHÈSE

Une protection cohérente pour chaque dimension du cabinet

Risque	Assurance correspondante	Objectif
Mise en cause par un patient	RCP médicale	Protéger le praticien
Incendie, dégât des eaux, vol	Multirisque professionnelle	Protéger les locaux et les biens
Panne d'équipement	Bris de machines	Protéger les équipements
Fermeture du cabinet	Perte d'exploitation	Préserver l'équilibre financier
Cyberattaque	Assurance cyber	Protéger les données et l'activité
Mise en cause de la dirigeante	RC dirigeants	Protéger le patrimoine personnel

Une couverture qui évolue avec les pratiques et l'organisation du cabinet

Des capitaux et plafonds régulièrement réévalués

Prévention et qualité des contrats sont complémentaires

Échangeons sur votre partenariat

VOTRE CONTACT

Hugo Barroso

Responsable Commercial Groupements

06 68 94 60 73

hugo.barroso@add-value.fr



add value
ASSURANCES DIGITALES

Add Value — Assurances Digitales · Tour Légende, 20 place de la Défense, 92800 Puteaux